

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

ARRÊTÉ

09 NOV. 2023

**Portant nomination des président et membres du jury
du concours de recrutement de magistrats du second grade de la hiérarchie judiciaire
prévu par l'article 21-1 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée
portant loi organique relative au statut de la magistrature**

Session 2024

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

- VU l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature, et notamment son article 21-1 ;
- VU le décret n°2001-1099 du 22 novembre 2001 modifié relatif aux modalités du recrutement de magistrats prévu par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature ;
- VU l'arrêté du 22 novembre 2001 modifié relatif aux concours de recrutement de magistrats prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;
- VU l'arrêté du 26 juillet 2023 portant ouverture au titre de l'année 2024 du concours de recrutement de magistrats du second grade de la hiérarchie judiciaire prévu par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

Le jury du concours de recrutement de magistrats du second grade de la hiérarchie judiciaire prévu par l'article 21-1 de l'ordonnance du 22 décembre 1958 susvisée, est ainsi composé :

PRÉSIDENT :

M. POTOCKI André, conseiller honoraire à la Cour de cassation ;

MEMBRES :

Mme MONGIN Juliette, maître des requêtes en service extraordinaire au Conseil d'État ;
Mme BROUZES Cécile, conseillère référendaire à la Cour de cassation ;
M. DE JORNA Jean-François, premier président de chambre honoraire à la cour d'appel de Paris ;
Mme MICHEL Laurence, première vice-présidente au tribunal judiciaire de Toulouse ;
Mme POUDENS Florence, avocate générale près la cour d'appel de Bordeaux ;
M. DESESSARD Laurent, professeur de droit privé et sciences criminelles à l'université de Poitiers ;
M. VALIERGUE Julien, professeur de droit privé et sciences criminelles à la faculté de droit de Bordeaux ;
Mme TEYNIÉ Lucie, avocate au barreau de Bordeaux ;
M. DUBREUIL Charles-André, professeur de droit public à l'université Clermont Auvergne ;
Mme MARCHAND Jennifer, maître de conférences en droit public à l'université Clermont Auvergne.

Article 2

Dans le cas où le président du jury se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission, il serait remplacé par Mme MONGIN Juliette, maître des requêtes en service extraordinaire au Conseil d'Etat.

Article 3

Le présent arrêté sera affiché et notifié à la directrice de l'Ecole nationale de la magistrature qui sera chargée de son exécution.

Fait, le 09 NOV. 2023

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation,
Le directeur des services judiciaires
P.HUBER

